

Image not found or type unknown



Délai de rétractation d'un bail de 3 ans

Par **PEDEBOY**, le **30/03/2009** à **22:05**

Y a-t-il un délai de retractation de 7 jours après avoir signé un bail de 3 ans pour un appartement vide non conventionné ? merci pour votre réponse rapide- TRES URGENT !!!!